Régie de l'assurance maladie Québec

INFOLETTRE

www.ramq.gouv.qc.ca

254

À l'intention des développeurs de logiciels – Pharmacie *6 décembre 2019*

Liste des médicaments en vigueur le 18 décembre 2019

La RAMQ vous informe que la ministre de la Santé et des Services sociaux a autorisé la publication de la *Liste des médicaments* qui entrera en vigueur le 18 décembre 2019.

Toutefois, **des corrections** ont été apportées au fichier valideur que vous avez en votre possession.

Une nouvelle version du fichier de la *Liste des médicaments* reflétant ces changements est disponible par les services en ligne de la RAMQ. Vous devez donc utiliser le fichier nommé ESR2_FIC_VAL_20191206-142137.dat.

Nous vous rappelons que cette modification à la *Liste des médicaments* doit demeurer confidentielle jusqu'à la date de publication sur le site Web de la RAMQ, prévue le 16 décembre 2019.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec madame Marie-France Beaulieu au 418 682-5122, poste 5338. Vous pouvez également nous joindre par courriel à pilotage.gdm@ramq.gouv.qc.ca.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires